



Paris, le 22 octobre 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DOUBLEMENT DE LA TVA POUR LA RESTAURATION POPULAIRE : NI LES RESTAURATEURS, NI LES CLIENTS N'ONT LES MOYENS DE SUPPORTER UNE TELLE MESURE

Le Groupement des Hôtelleries & Restaurations de France (GHR), la Fédération des Entreprises de la Boulangerie (FEB), le Groupement National des Chaînes Hotellières (GNC), le Syndicat National de l'Alimentation et de la Restauration Rapide (SNARR) et les Traiteurs de France s'opposent fermement à l'amendement déposé au projet de loi de finances 2026 visant à réserver le taux réduit de TVA de 5,5 % aux seuls établissements titulaires du titre de Maître Restaurateur, et à soumettre tous les autres restaurants au taux de 20 %.

Cette mesure est totalement déconnectée des réalités sociales, économiques et financières de notre pays.

Ni les restaurants, ni leurs clients n'ont les moyens de supporter une hausse de la TVA dans la restauration.

La restauration du quotidien, secteur stratégique pour notre économie et nos territoires, avec plus de **180 000 établissements et 1 120 000 d'emplois**, traverse déjà une crise majeure. Les charges augmentent fortement (énergie +30 %, matières premières +24 %, minimas sociaux +25 %), la rentabilité s'est effondrée de 5,9 à 2,7 % en 2 ans (Xerfi) et les défaillances d'entreprises battent des records : **9 000 restaurants fermés au cours des 12 derniers mois** (Altares).

Un doublement de la TVA aurait des conséquences dramatiques et serait un choc sans précédents pour le pouvoir d'achat des classes moyennes et populaires.

Il entraînerait une **augmentation immédiate des prix de près de 10 %** rendant difficile l'accès au restaurant pour une très large part de nos concitoyens.



Le pouvoir d'achat des Français est déjà fragilisé : **61 % fréquentent moins les restaurants et 92 % constatent une baisse de leur pouvoir d'achat** (Gira Conseil).

Une hausse brutale de la TVA pénaliserait directement les travailleurs français qui n'ont pas d'autre choix que de déjeuner en dehors de leur domicile, ce qui rendrait inaccessibles les restaurants du quotidien. Une telle mesure priverait également les familles modestes pour lesquelles un repas pris à l'extérieur est un réel moment de convivialité.

Un doublement du taux de la TVA dans la restauration populaire conduirait ainsi à une baisse du chiffre d'affaires de 7,5 Md€, à une perte nette supérieure à 3 Md€ et menacerait entre 15 000 et 40 000 restaurants et 42 000 emplois (Xerfi).

La filière et ses fournisseurs, notamment les agriculteurs français, seraient également touchés, avec une perte estimée à **2,5 Md€**.

Pour les organisations de la restauration populaire et du quotidien réunies, cet amendement parlementaire donnerait de l'air à 1 % des restaurateurs et asphyxierait les 99 % restants ainsi que leurs clients.

Soutenir la qualité de la restauration ne peut se faire ni au prix de la mise en danger de la très grande majorité des établissements et de leurs salariés, ni au mépris de leurs clients.

Il est impératif de préserver le pouvoir d'achat des Français, l'ensemble de la filière et l'emploi dans nos territoires. Cette hausse de taxe proposée pénaliserait l'un et l'autre.

Contact presse :

Pour le SNARR, Renan Quiniou - renan.quiniou@taddeo.fr / 06 46 16 70 37

Pour le GHR, Franck Trouet - f.trouet@ghr.fr / 06 73 86 66 65